

## **PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE**

### **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD-2023 n° 117 du 03/05/2023, une consultation du public est ouverte en mairie de Mauges-sur-Loire, **du vendredi 26 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus** à la suite de la demande formulée par Madame la gérante de la société LUBINEAU ISELINE, afin d'être autorisée à développer l'unité d'élevage canin situé au lieu-dit "les Coulées" à Saint Laurent du Mottay sur la commune de Mauges-sur-Loire (49410), installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2120-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **MAUGES-SUR-LOIRE**, **du vendredi 26 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus**, aux jours et heures suivants :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00,

ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr), rubrique Publication – consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de Mauges-sur-Loire ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

**[pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr)**

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.